

CONCOURS CONTROLEUR DU TRAVAIL

Posté par: formations-concours

Publiée le : 8/10/2008 16:15:53

Fonctions : Vous serez en contact direct avec les acteurs de la vie économique et sociale. Vous participerez concrètement à la vie des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales et des associations de la région et du département. Vous contribuerez à la mise en œuvre effective de la politique des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au sein d'une équipe et serez affecté(e) dans les Directions Régionales ou Départementales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et mis à la disposition du Directeur du service qui vous affectera soit à une section d'inspection du travail, soit dans un service spécialisé ou encore, à un service administratif.

Conditions de recrutement : Aucune limite d'âge n'est prévue. À **Diplôme** : Être titulaire d'un BTS, d'un DEUG ou d'un diplôme homologué au niveau III (BAC + 2).

N.B : Les mères de famille au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de la condition de diplômes exigée.

Remarques : vous devez aussi :

- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.
- Jouir de vos droits civiques et avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) compatible avec l'exercice des fonctions.
- Etre en situation régulière au regard du Code du service national.
- Etre physiquement apte à l'exercice des fonctions de contrôleur.

Epreuves du concours :

Epreuves ´s;rites d'admissibilité;

Composition sur un sujet d'ordre général. Au choix du

candidat (après;s comm

Droit (administratif ou du travail relatif aux relations du travail)

ou ´conomie ou r´sum´

Epreuves orales d'admission

Conversation avec un jury à partir d'un texte.

Au choix du candidat lors de l'inscription au concours:

Organisation constitutionnelle de la France,

Institutions communautaires.

Â